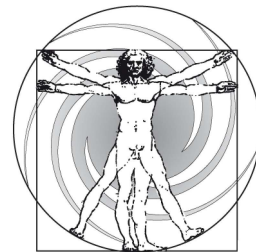


# Quat'arts



## Bulletin d'inscription cours de modelage sculpture

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél fixe :

Tél portable :

Email :

Cours :	Mardi	18h30 à 20h30	<input type="checkbox"/>
	Jeudi	18h30 à 20h30	<input type="checkbox"/>
	Samedi	10h00 à 12h00	<input type="checkbox"/>

Case de votre choix à cocher

1 ère période soit 3 mois et 10 jours septembre à décembre soit 3 mois et 10 jours Cours 65€ + Adhésion 15€ x 3,5 = 280€

2 ème période (janvier, février, mars) soit 3 mois Cours 65€ + Adhésion 15€ x 3 = 240€

3 ème période (avril, mai, juin) soit 3 mois x Cours 65€ + Adhésion 15€ x 3 = 240€

### Possibilité de faire 3 chèques par trimestre

- Une trousse complète sera remis a chaque élève (chèque de caution)
- La terre est comprise dans des quantités raisonnable
- Les cuisson sont en supplément en moyenne 12,00 €

### Pour l'inscription

**Renvoyer le formulaire entièrement remplis, signé et accompagné du chèque d'inscription**

**Etabli à l'ordre de : Aurore des Arts Actifs**

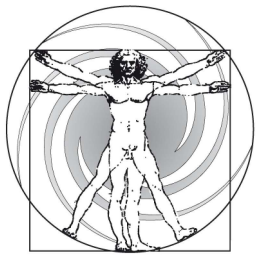
**A envoyer au secrétariat : 18, rue d'artois 59000 Lille**

Aucune réservation ne sera retenue sans l'ensemble des pièces

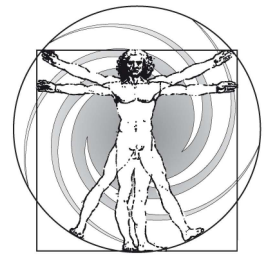
Tel : 06 26 31 78 76

N° siret 824444699000014

**les cours se déroulent au 18, rue d'Artois 59000 Lille**



# Quaz'arts



## REGLEMENT INTERIEUR

### 1-Présentation .

L'Atelier Quazart a pour but la découverte, l'apprentissage et la maîtrise des Arts, pour les enfants et les adultes.

### 2-Calendrier .

Les cours fonctionnent durant toute l'année, sauf pendant les vacances scolaires ou des stages ont lieu durant cette période.

1<sup>er</sup> Trimestre : De septembre à la dernière semaine de décembre, il n'y pas de cours durant les vacances de la Toussaint et de Noël.

2<sup>ème</sup> Trimestre : De janvier au 31 mars, il n'y a pas de cours durant les vacances de février.

3<sup>ème</sup> Trimestre : De avril au 30 juin, il n'y a pas de cours durant les vacances de Pâques.

### 3-Inscription .

Les inscriptions ont lieu toute l'année en fonction des places disponibles. L'inscription comprend une adhésion annuelle et le paiement des cours qui seront mis à jour tous les ans lors du renouvellement de l'inscription aux cours.

### 4-Modalités d'inscription .

Les paiements sont trimestriels : chaque trimestre de cours + adhésion, sauf de septembre à décembre 3 mois + 10 jours de cours + adhésion.

Tout trimestre engagé est non remboursable

### 5-Séance d'essai .

A l'issue de votre première séance, vous avez la possibilité de vous rétracter, après restitution de votre carte d'adhésion, nous vous rendons votre règlement, moins 30 €. La demande de remboursement doit obligatoirement nous parvenir par écrit dans un délai maximum d'une semaine après la séance d'essai.

### 6-Changeement d'atelier .

Vous pouvez changer d'atelier d'un trimestre à un autre, suivant les disponibilités, il suffit d'en faire la demande un mois avant le début de chaque trimestre.

### 7-Organisation des ateliers .

Les ateliers sont organisés en cours collectifs. Les formateurs gèrent directement le domaine pédagogique des ateliers, en accord avec le représentant de l'Atelier Quazart ( Anatole GUENEZ ), lors des réunions pédagogiques hebdomadaires.

### 8-Matériel .

Un tablier doit être apporté pour protéger vos vêtements. L'Atelier Quazart ne prend pas en charge le remboursement des vêtements et des chaussures abîmés ou tachés, lors des cours ou des stages enfants et adultes. Il est conseillé de se vêtir en conséquence.

Ateliers hebdomadaires :

-Pour les enfants une trousse est fourni (chèque de caution) et la terre est fournie, dans une quantité raisonnable (auquel cas elle sera facturée à l'appréciation du formateur\*) certaines prestations et certains matériaux affichés dans les ateliers seront facturés, l'outillage est fourni.

-Pour les adultes une trousse est fourni (chèque de caution) l'atelier met a disposition son propre matériel, certains matériaux et prestations affichés dans l'atelier seront facturés. La terre est fournie (dans une quantité raisonnable\*).

### 9-Réalisations .

Les pièces réalisées en cours d'année sont récupérées par les adhérents, les pièces pourront être réclamées pour être exposées lors de manifestations de l'Atelier Quazart. Elles seront restituées au terme des installations. Ceci permettant de développer la diffusion culturelle, objectif de l'Atelier Quazart.

### 10-Discipline .

Au sein de l'atelier, les élèves sont placés sous la responsabilité des formateurs. Ceux-ci ont toute autorité au sein de leur atelier, autant dans le domaine pédagogique que dans le domaine de la discipline et la sécurité.

### 11-Assiduité .

Les élèves doivent respecter le jour et les horaires des cours. En cas d'absence le cours pourra être récupéré en fonction des possibilités dans les autres cours (si l'élève ne respecte pas le jours de récupération, celui-ci sera considéré comme avoir été pris).

Aucune capitalisation des absences d'un trimestre sur l'autre. Une absence est récupérable, mais ne constitue pas une remise sur le trimestre suivant.

### 12-Prises de vue.

Pour promouvoir les actions de l'Atelier Quazart, certaines photos d'ambiance d'atelier ou de travaux peuvent faire l'objet d'une édition. Si l'élève ne souhaite pas figurer sur les supports de communications. Il le mentionnera lors de son inscription.

Nom :

Prénom :

Date et signature